

RÈGLEMENT DU JEU

« MISSION RENTRÉE »

Art. 1 : ORGANISATION

La société COOPÉRATIVE U, société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est situé au 20 rue d'Arcueil – Parc Tertiaire ICADE – 94150 Rungis, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 304 602 956 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise sur Internet un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») intitulé « MISSION RENTRÉE » du 18/08/2026 au 06/09/2026, accessible via l'application Mon Magasin U ou avec l'URL suivante : www.magasins-u.com/promotions/jeux/mission-rentree selon les modalités décrites au présent règlement accessible via l'URL ci-dessus.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Art. 2 : DURÉE

Le Jeu, réservé aux clients Carte U, est organisé du mardi 18 août 2026 10h00 au dimanche 6 septembre 2026 inclus 23h59.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler les conditions du Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Art. 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise le Jeu sur son application « Mon Magasin U » (ci-après l'« Application »).

Ce Jeu est ouvert aux personnes physiques majeures à la date de début du Jeu, résidant en France (Corses inclus, hors DROM-COM), détenteurs d'une Carte U valide et ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après « le Participant »).

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide, d'un compte client U sur l'Application pour participer au Jeu.

Ne peuvent pas participer au Jeu, les membres de la Société Organisatrice, du personnel des Magasins U participant à l'opération et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées. A cet effet, un justificatif d'identité pourra être demandé aux Participants.

Une seule participation par jour, par foyer (même nom, même adresse, même adresse IP) et par compte utilisateur et/ou par Carte U est autorisée durant toute la durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque aurait envoyé plusieurs participations.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le Participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande

sera considéré comme renonçant à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse avancer un grief à la Société Organisatrice.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du Participant.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

Art. 4 : DÉROULEMENT DU JEU

Le Jeu se décompose en deux parties : un jeu sous forme d'instants gagnants et un tirage au sort.

1/ Pour participer au Jeu, le Participant doit avoir téléchargé l'Application et disposer ou créer un compte client U sur magasins-u.com avec sa Carte U renseignée sur son compte client U pour participer au Jeu.

S'il dispose déjà d'un compte client U avec sa Carte U renseignée, le Participant doit se connecter à son client U en renseignant son identifiant et son mot de passe dans les champs prévus à cet effet.

S'il n'en dispose pas déjà, le Participant doit se créer un compte client U. Pour créer un compte client U, il suffit au Participant de cliquer sur les liens « Je crée mon compte client U » ou « Inscrivez-vous » présents sur la page d'accueil du site et de remplir le formulaire de création de compte en remplissant les champs prévus à cet effet.

Si le Participant dispose d'un compte client U sans que sa Carte U ne soit renseignée, il suffit au Participant de se connecter à son compte client U via le lien "Connectez-vous" présent sur le site magasins u.com puis de renseigner ses identifiants.

Une fois connecté à son compte client U, le Participant doit cliquer sur l'onglet "MA CARTE U" puis doit saisir son numéro de Carte U ainsi que sa date de naissance renseignée lors de la création de sa Carte U puis cliquer sur "JE VALIDE".

2/ Une fois authentifié, le Participant doit cliquer sur la bannière du jeu. Il accède à la page de présentation du jeu, des dotations et du règlement du jeu. En cliquant sur « Je joue ! » la page suivante s'affiche automatiquement et le Participant est invité à compléter et vérifier un formulaire de participation :

Le Participant doit vérifier les coordonnées suivantes dans les champs obligatoires prévus à cet effet :

- Nom*
- Prénom*
- Email*
- Numéro de CARTE U*

Les champs suivants sont modifiables :

- Adresse postale*
- Code postal*
- Ville*
- Numéro de téléphone (français)*

Ces informations sont nécessaires afin de transmettre les dotations au domicile des gagnants, en cas de gain.

- Case à cocher si le Participant souhaite recevoir les offres commerciales de la part de Coopérative U par email

- Case à cocher si le Participant souhaite recevoir les offres commerciales de la part de Coopérative U par SMS

Les champs mentionnés par un « * » sont les champs obligatoires à renseigner impérativement pour valider sa participation au Jeu.

L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doivent être valides.

Tout formulaire de participation rempli de façon incomplète ou incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Chaque Participant, après acceptation du règlement, doit ensuite valider le formulaire pour participer au Jeu en cliquant sur le bouton de participation prévu à cet effet. La validation de la participation du joueur entraîne sa participation au jeu instants gagnant et au tirage au sort final

3/ En cliquant sur « Je valide » le participant accède à la page tutoriel du jeu Jump-Jump.

4/ Après avoir pris connaissance du tutoriel, le participant clique sur « Je joue » et lance le jeu ludique Jump-Jump. Ce jeu ludique ne conditionne en aucun cas le gain d'un des lots mis en jeu.

3/ A l'issue du jeu Jump-Jump, le joueur peut alors découvrir s'il a gagné en cliquant sur « Je découvre ». En cliquant, il lance la mécanique des « instants gagnants ». L'écran indique immédiatement si le joueur a gagné ou perdu. Si le Participant a gagné, l'écran sur l'Application lui indique son gain, et un email de confirmation de gain et d'inscription au tirage au sort lui est également automatiquement envoyé.

S'il perd, son inscription au tirage au sort lui est confirmée par email.

Art. 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Jeu Instants gagnants :

Le Jeu est basé sur le principe de l'instant gagnant pour l'attribution des lots 1 à 2405. Les instants gagnants du Jeu sont prédéfinis du **18/08/2026 à 10h00 au 06/09/2026 à 23h59**, quotidiennement, sans report le lendemain, par un algorithme qui référence les dates et heures des dotations à gagner pendant la période de Jeu.

La désignation des gagnants par instant gagnant est réalisée une fois par jour, à raison d'une dotation maximum par participant sur la période du Jeu, au moyen d'un instant gagnant effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine.

Après validation de sa participation, le Participant, parmi tous les Participants dont le formulaire de participation aura été correctement complété, est immédiatement informé s'il a remporté une dotation ou s'il a perdu, selon la mention indiquée sur une bannière apparaissant sur l'écran sur l'Application.

Le Participant sera également notifié de la dotation gagnée à l'adresse e-mail préalablement indiquée dans le formulaire de participation. Les Participants gagnants recevront dans ce même e-mail les informations relatives à leurs dotations ainsi que les modalités d'attribution telles que décrites à l'article 7 du présent règlement.

La mécanique ludique Jump-Jump n'a aucune incidence sur la désignation des gagnants, seule l'interrogation de la base des instants gagnants fait foi en cas de gain.

Jeu Tirage au sort :

En complément des instants gagnants, pour l'attribution des lots 2406 à 2425, un tirage au sort final sera organisé parmi l'ensemble des Participants ayant valablement participé au Jeu et respecté les conditions définies dans le présent règlement.

Ce tirage au sort sera effectué le 14/09/2026, sous le contrôle d'un commissaire de justice, et désignera le gagnant de la dotation concernée.

Les modalités du tirage au sort, le nombre de gagnants ainsi que la nature des dotations associées seront précisés dans le présent règlement Article 6.

Art. 6 : DOTATIONS

La dotation globale de l'opération est composée de 2425 (deux mille quatre cent vingt-cinq) lots, pour une valeur commerciale globale indicative de 77 566.02 €, répartis de la manière suivante :

- **Lot n°1 à n°18** : un Blopens Minions de Lansay d'une valeur de 14.99€ ;
- **Lot n°19 à n°36** : un Pixelo Phospho 2D Minions de Lansay d'une valeur de 14.99€ ;
- **Lot n°37 à n°54** : un Mini Délice Choco Minions de Lansay d'une valeur de 17.99€ ;
- **Lot n°55 à n°72** : un Magic Lign Projecteur Pocket Minions de Lansay d'une valeur de 19.99€ ;
- **Lot n°73 à n°87** : Les Minions 3 - Histoire reliée cartonnée de Hachette d'une valeur de 5.50€ ;
- **Lot n°88 à n°107** : Les Minions 3 - Album du film de Hachette d'une valeur de 8.95€ ;
- **Lot n°108 à n°122** : Les Minions 3 - Histoire Brochée de Hachette d'une valeur de 3.50€ ;
- **Lot n°123 à n°142** : Les Minions 3 - Mon livre de coloriage de Hachette d'une valeur de 3.90€ ;
- **Lot n°143 à n°157** : Les Minions 3 - Livre de Stickers de Hachette d'une valeur de 5.50€ ;
- **Lot n°158 à n°172** : Les Minions 3 - Cherche et Trouve de Hachette d'une valeur de 9.95€ ;
- **Lot n°173 à n°196** : Qui est-ce ? Minions de Winning Moves d'une valeur de 25.99€ ;
- **Lot n°197 à n°206** : Echiquier Minions - La Pagaille Médiévale de The Noble Collection France d'une valeur de 74.95€ ;
- **Lot n°207 à n°230** : une figurine POP Movies: Minions 2 - Roller Skating Stuart de Funko d'une valeur de 16€ ;
- **Lot n°231 à n°254** : une figurine POP Movies: Minions 2 - Pajama Bob de Funko d'une valeur de 16€ ;
- **Lot n°255 à n°278** : une figurine POP Movies: Minions 3 - James de Funko d'une valeur de 16€ ;
- **Lot n°279 à n°302** : une figurine POP Movies: Minions 3 - Goomi de Funko d'une valeur de 16€ ;
- **Lot n°303 à n°308** : une figurine James 13cm GJZ - Minions 3 de Moose Toys d'une valeur de 16.99€ ;
- **Lot n°309 à n°314** : une figurine Goomi 13cm GJZ - Minions 3 de Moose Toys d'une valeur de 16.99€ ;
- **Lot n°315 à n°329** : un sac à dos Minions d'une valeur de 39.99€ ;
- **Lot n°330 à n°1 071** : un Kit Sport Minions d'une valeur de 45€ composé de :
 - Un sac à cordon Minions
 - Une gourde Minions de 500 mL
 - Un ballon de Volleyball Minions
- **Lot n°1 072 à n°2 205** : un Kit goûter Minions d'une valeur de 24€ composé de :
 - Une lunch box Minions
 - Un bol W1 Minions
- **Lot n°2 206 à n°2 405** : un Kit lunch Minions d'une valeur de 37€ composé de :
 - Un sac isotherme Minions
 - Un mug de voyage de 450 mL Minions
 - Un bol W2 Minions
- **Lot n°2 406 à n°2 425**: 200 € Carte U attribués par tirage au sort final, réalisé le 14 septembre 2026 sous le contrôle d'un commissaire de justice, parmi l'ensemble des

Participants ayant valablement participé au Jeu, selon les modalités définies à l'article 5.

En cas de changement, de perte ou de vol de la Carte U du Participant, la dotation remportée ne pourra en aucun cas être attribuée ni transférée sur une autre Carte U et sera considérée comme définitivement perdue.

Les conditions générales d'utilisation de la Carte U sont consultables sur le site magasins-u.com, à l'adresse suivante : https://www.magasins-u.com/carte_u_conditions_generales_utilisation

La Société Organisatrice ne saurait être tenue d'attribuer un lot si le gagnant n'a pas correctement saisi ses coordonnées lors de son inscription ou s'il ne s'est pas conformé aux dispositions du présent règlement.

Art. 7 : MODE D'INFORMATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Si le Participant gagne dans le cadre des instants gagnants, il est averti de la dotation directement après sa participation au jeu sur l'Application par le biais d'une bannière et une confirmation sera envoyée à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation.

Si le Participant gagne le tirage au sort, il est averti de son gain à partir du 17/09/2026 à l'adresse email indiquée dans le formulaire de participation.

Les dotations n°1 à n°2405 seront envoyées dans un délai de 3 semaines après la fin de la période du jeu.

Les dotations n°2406 à n°2425 seront versées à partir du 22 septembre 2026 sur la Carte U indiquée lors de leurs participations par les Participants.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non aboutissement de l'e-mail. Dans le cas où le gagnant n'aurait pas réceptionné sa dotation dans les 3 semaines à compter de la fin de la période du jeu, le gagnant dispose d'un délai de 3 semaines supplémentaire, pour informer la Société Organisatrice de la non-réception de sa dotation. Au-delà de ce délai, la dotation sera définitivement perdue et aucune réclamation portant sur la remise de la dotation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Art. 8 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé par Coopérative U en coopération avec votre Magasin U.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées aux fins et sur les bases légales suivantes :

- gérer l'accès à l'"Espace jeu" du site Magasins-u.com, intérêt légitime,
- prendre en compte les participations au Jeu, exécution du contrat (règlement de jeu),
- identifier les gagnants, exécution du contrat (règlement de jeu),
- prendre contact avec les gagnants aux fins de leur remettre les lots, exécution du contrat (règlement de jeu),

- gérer la prospection et la communication commerciale de Coopérative U, avec l'accord préalable et spécifique des participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de Coopérative U et des Magasins U, consentement,
- Déterminer le profil d'acheteur et la réalisation d'études et de statistiques sur les habitudes d'achat par Coopérative U en coopération avec votre Magasin U ou en collaboration avec des partenaires tiers. Ces partenaires tiers pouvant agir en qualité de responsables de traitement ou de responsables de traitement conjoints, intérêt légitime,
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle, intérêt légitime.
- enfin se conformer aux lois et règlements applicables, obligation légale.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et conservées au-delà d'une durée de 3 mois à compter de la dernière connexion du Participant au site Magasins-u.com.

Les données à caractère personnel vous concernant peuvent être communiquées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement et d'exploitation du Site Magasins-u.com dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Coopérative U s'assure alors que ces transferts sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (mise en place de clauses contractuelles adoptées par la Commission Européenne).

Les données à caractère personnel concernant les gagnants des dotations sont également communiquées à la Société Organisatrice ainsi qu'à des prestataires tiers sélectionnés par la Société Organisatrice aux fins de gestion de l'attribution des dotations aux gagnants. Elles ne pourront en aucun cas être utilisées pour d'autres finalités, et seront conservées pour une durée maximale de 3 mois à compter de la désignation des gagnants, avant d'être supprimées.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos Données.

Ces droits s'exercent en écrivant à Coopérative U, en mentionnant en objet le nom de l'opération, à l'adresse suivante :

- par courrier à : Coopérative U - DPO, Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – 94150 RUNGIS
- par mail à : contact_donnees_personnelles@cooperative-u.fr

Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Art. 9 : RESPONSABILITE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont

stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires et la société la Coopérative U, pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu ou de la plateforme d'hébergement du Jeu confiée à des prestataires sous-traités par la Société Coopérative U. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, elle était amenée à annuler avec ou sans préavis le présent jeu, à le suspendre, l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Toute modification fera l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

De manière générale, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Art. 10 : ACCEPTATION ET DÉPOT DU REGLEMENT

La participation au Jeu emporte l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement complet est déposé et validé à la SAS ACTANORD – 105 Quai des Chevillards 59000 LILLE.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne à l'adresse suivante : www.magasins-u.com/promotions/jeux/mission-rentree

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les Participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été déposée auprès du commissaire de justice.

Art.11 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée auprès d'un commissaire de justice identifié à l'article 10 du présent règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue,

cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Art. 12 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu, à l'interprétation du règlement, ayant désigné les gagnants, à la liste des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

COOPÉRATIVE U

« MISSION RENTRÉE »

20 rue d'Arcueil – Parc Tertiaire ICADE – 94150 Rungis

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

Art. 13 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les Participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants

:

- identité, adresse postale et électronique du Participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur.

Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le Participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.